

Recherche-action portant sur les projets retenus dans le cadre de l'appel à projets régional CEJ « jeunes en rupture »

Appel à participation des adhérents de la FAS

2023 - 2024

Retour attendu des adhérents intéressés pour le **8 février 2023** en adressant par mail le projet CEJ-Jeunes en rupture auquel vous participez à :

- Alice TALLON : alice.tallon@federationsolidarite.org
- Rémi BOURA : remi.boura@federationsolidarite.org
- Le ou la délégué.e de votre fédération régionale

Cf. détails en page 5 de ce document

1. Présentation de la recherche-action

✓ Contexte de la demande

La Fédération des acteurs de la solidarité observe depuis de nombreuses années la nécessité d'un accompagnement adapté pour l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi, dont le public jeunes (18-25 ans), qui demeure privé de l'accès au minima social qu'est le RSA. Selon l'enquête Emploi 2019 de l'INSEE, en France, 12,9 % des jeunes de 15 à 29 ans n'étaient ni en emploi, ni en études, ni en formation (catégorie dite NEET) en 2019.

Pour répondre aux besoins d'accompagnement de ce public, le contrat d'engagement jeune (CEJ), parcours visant à favoriser l'accès à l'emploi et à la formation de jeunes dits NEET et alliant accompagnement et allocation pouvant aller jusqu'à 500 euros, est mis en œuvre depuis le 1er mars 2022.

La Fédération des acteurs de la solidarité est pleinement engagée dans le suivi de sa mise en œuvre, et davantage encore concernant l'accès des jeunes les plus précaires au dispositif et son adaptation à leurs besoins. La FAS dresse le constat d'une fréquente exclusion du public de jeunes en situation de précarité des dispositifs qui leurs sont pourtant dédiés, et notamment des difficultés d'accès et de maintien du public le plus en rupture à ce qu'était la Garantie jeunes, préexistante au CEJ. Afin d'éviter que ce public ne puisse bénéficier du CEJ et de prévenir les ruptures de parcours, le Gouvernement a élaboré un cadre permettant la création de solutions spécifiquement dédiées aux jeunes les plus précaires, qui prendront la forme de projets dits CEJ « jeunes en rupture » (CEJ JR). Pour construire des réponses adaptées aux spécificités des publics et des territoires, des appels à projets régionaux ont été lancés à l'été 2022. Plus de 180 projets ont été retenus et débiteront leur mise en œuvre entre fin 2022 et début 2023.

Pour plus d'informations, voir sur ces liens :

- [fiche réalisée par la FAS sur le CEJ et l'AAP CEJ-jeunes en rupture](#) ;
- [article de la FAS portant sur les principaux éléments de cadrage des appels à projets régionaux concernant le CEJ « jeunes en rupture »](#)

✓ Enjeux et objectifs de la recherche-action

Dans le cadre de l'axe 3 « Développer les coopérations et promouvoir les dynamiques associatives » ainsi que de l'axe 5 « Développer les connaissances pour changer le regard sur la pauvreté et adapter nos réponses » de son projet fédéral, la Fédération des Acteurs de la Solidarité souhaite consacrer une recherche-action sur le Contrat Engagement Jeune dans sa version spécifiquement dédiée aux jeunes dits « en rupture » (CEJ JR).

L'ambition de la FAS au travers cette recherche-action est de produire une analyse des projets de mise en œuvre du CEJ JR afin d'en identifier leurs effets sur le public et les parties prenantes, et plus globalement d'en identifier les leviers et les freins.

Trois axes d'analyse seront privilégiés :

- Le déploiement du dispositif et son impact sur les organisations (membres des consortium, partenaires) ;
- Les pratiques professionnelles ;
- Les effets qualitatifs sur les jeunes bénéficiaires du CEJ-JR (adhésion à l'accompagnement proposé, perception des modalités d'accompagnement, évolution du parcours, amélioration de la qualité de vie...).

En s'appuyant sur une démarche participative impliquant les parties prenantes à la mise en œuvre du CEJ JR, cette recherche-action aura vocation à :

- analyser le déploiement et la mise en œuvre du CEJ-JR, sur les plans notamment organisationnels et opérationnels ;
- comprendre les manières dont les différents acteurs impliqués se saisissent du CEJ-JR ;
- analyser les modalités d'accompagnement du public cible (par qui, comment, à quelle fréquence etc.) ;
- examiner les effets du CEJ-JR sur le public et les parties prenantes, institutionnelles et associatives) ;
- observer les types de partenariats noués dans le cadre de la mise en œuvre du CEJ-JR.

L'implication dans ce projet permettra aux associations et à leurs salariés, bénévoles et jeunes accompagnés de participer à un travail collectif ambitieux coordonné et réflexif.

Les conclusions de la recherche-action devront permettre à la FAS et de développer des actions d'accompagnement adaptées au sein de son réseau et d'alimenter ses travaux et contributions auprès des pouvoirs publics.

✓ **Méthodologie**

La méthodologie de la recherche-action est ouverte et non figée. Elle évolue en fonction des échanges avec les participants et les observations de chaque partie prenante. En ce sens, en co-construisant avec les participants les hypothèses et en faisant évoluer la méthodologie pour y répondre, la recherche-action accompagne la mise en œuvre concrète et l'évolution d'actions.

La recherche-action s'inscrit néanmoins dans la démarche d'une enquête qualitative avec les outils classiques affiliés à cette approche :

- observations participantes ;
- entretiens individuels, collectifs, semi-directifs ;
- discussions collectives ;
- analyses de documents ;

Un prestataire externe à la FAS sera sélectionné pour réaliser la recherche-action.

La recherche-action débutera au premier semestre 2023 pour se terminer à la fin de l'année 2024, en cohérence avec la durée des projets CEJ-JR mis en œuvre.

2. Pourquoi participer à cette recherche-action ?

La participation active à la recherche-action portant sur le CEJ-JR permettra notamment aux structures participantes de :

- Bénéficier de temps d'échange portant sur leurs pratiques (accompagnement, partenariats...) dans le cadre notamment de focus groups impliquant des parties prenantes de projets différents. Au travers la participation de temps d'échanges favorisant l'interconnaissance entre les acteurs participants à la recherche-action et la prise de connaissance de leurs pratiques et projets respectifs, y compris dans le cadre d'un comité opérationnel dédié à la recherche-action, avoir la possibilité de faire évoluer le projet mis en œuvre sous diverses dimensions
- Participer à la vie fédérale sur un objet prioritaire ;
- Valoriser le projet développé et les actions de l'association au travers un document qui fera l'objet d'une communication large, y compris auprès de plusieurs services de l'Etat.

3. Prérequis pour participer au projet

Pour intégrer le projet de recherche-action, il est nécessaire pour les structures intéressées :

- D'être adhérente à la FAS ;
- De participer à un projet CEJ-JR retenu dans le cadre de l'appel à projets régional (en tant que porteuse de projet ou de membre d'un consortium) ;
- De s'engager à participer activement au comité opérationnel de la recherche action (à raison de 3 à 4 réunions par an) en nommant idéalement un binôme par structure retenue ;
- De permettre aux équipes de travailleurs sociaux et aux jeunes accompagnés dans le cadre du projet CEJ-JR de participer aux groupes focus et/ou entretiens qualitatifs (semi directifs, individuels ou collectifs, etc.) avec l'équipe de recherche lors de ses déplacements sur site et éventuellement lors de visioconférences.

4. Critères pour participer et implication attendue dans le projet

Ce projet s'adresse aux adhérents de la FAS.

Les adhérents intéressés seront sélectionnés après l'étude d'un comité de pilotage dédié à la recherche-action, en fonction de divers critères de sélection dont : le territoire sur lequel est porté le projet, la taille et la composition du consortium, les spécificités du projet. Sur ces différents critères sera recherché impérativement une variété dans les projets analysés et suivis.

Dix projets seront suivis à échelle du réseau. Les adhérents qui participeront à la recherche-action intégreront son comité opérationnel afin de contribuer à l'élaboration et l'évolution de la méthodologie de travail et de participer au suivi de la recherche-action.

L'engagement à participer activement à la recherche-action est une condition indispensable à la participation à la recherche-action et implique de mobiliser l'ensemble des interlocuteurs internes pertinents de la structure.

5. Comment manifester son intérêt pour participer à cette recherche-action ?

Pour nous indiquer que vous êtes intéressés pour participer à cette recherche-action, nous vous invitons à nous adresser par mail le dossier descriptif de votre projet (qui peut être votre dossier de candidature initial à l'appel à projets CEJ-JR) en précisant dans le corps du mail les éléments suivants :

- Nom de la structure
- Région
- Nom du ou des référents sur ce projet ainsi que leurs contacts (mail et téléphone)
- Nom du projet CEJ-JR et date (passée ou future) de début du projet

Ce mail est à adresser à :

- Alice TALLON : alice.tallon@federationsolidarite.org
- Rémi BOURA : remi.boura@federationsolidarite.org
- le ou la délégué.e de votre fédération régionale

Pour toute question, vous pouvez joindre Alice TALLON et Rémi BOURA

Les données personnelles requises par le présent formulaire (nom, prénom, coordonnées professionnelles) sont traitées par la Fédération des acteurs de la solidarité (76 rue du Faubourg Saint Denis, 75010 Paris) aux fins de gestion de l'appel à candidature au projet de la recherche-action. Ce traitement de données personnelles est fondé sur votre consentement. Elles ne seront en aucun cas utilisées à d'autres fins, conformément à la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée, dite « Loi Informatique et Libertés » et au Règlement général sur la protection des données n°2016/679 du 25 mai 2016 dit « RGPD ». Les données personnelles collectées seront conservées jusqu'à la sélection des lauréats de l'appel à candidature s'agissant des candidatures non retenues (et seront conservées tout au long du projet de la recherche-action concernant les candidatures retenues). Vos données seront transmises aux personnes habilitées au sein de la Fédération des acteurs de la solidarité nationale ainsi qu'à celles de la Fédération des acteurs de la solidarité régionale à laquelle votre structure est rattachée et éventuellement aux partenaires qui participeront à la sélection des lauréats.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, demander leur rectification ou, dans certains cas leur limitation, ainsi que retirer votre consentement. Vous disposez également d'un droit à la portabilité et d'effacement de vos données (cf. cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits). Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez nous contacter par voie électronique : contact-protectiondesdonnees@federationsolidarite.org ; ou par écrit : Fédération des acteurs de la solidarité, 76 rue du Faubourg Saint-Denis, 75010 Paris. Vous avez également le droit de porter une réclamation auprès de la CNIL par courrier postal (CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07) ou en ligne (www.cnil.fr).